

# UFF COURT TERME **DYNAMIQUE**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANÇAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 29 mars 2019

**Myria** Asset Management  
GROUPE UFF

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS

Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 1400039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion ...</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations .....</b>	<b>12</b>
<b>Rapport d'activité de l'OPCVM maître « CAPITALE PRUDENCE » .....</b>	<b>13</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>	<b>17</b>

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif au 29 mars 2019**

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

## **Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Olivier GALIENNE**

6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE - FRANCE

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Oui

**CODE ISIN** :

- part C : FR0007439260
- part RP : FR0013307964
- part RE : FR0013307972

**FONDS NOURRICIER** : Oui

**CLASSIFICATION** : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation

**OBJECTIF DE GESTION**

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif dans la part U de l'OPCVM maître Capital Prudence. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire « *d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à EONIA capitalisé + 2%, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en œuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, obligations convertibles) et sur toutes les zones géographiques à travers des investissements en organismes de placement collectif (OPC) et produits dérivés listés* ».

La performance du FCP pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître du fait de ses frais de gestion propres.

Le fonds maître est géré par la société de gestion ROCHE-BRUNE Asset Management avec délégation de gestion auprès de MYRIA Asset Management.

**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

L'indicateur de référence du fonds est identique à celui du fonds maître, à savoir :

*La gestion du FCP n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence EONIA capitalisé est un indicateur de comparaison a posteriori.*

*L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du FCP est l'Eonia capitalisé quotidiennement. L'EONIA (Euro Overnight Index Average) est un indice calculé par la Banque Centrale Européenne et représente la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.*

Le FCP maître Capital Prudence est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

**STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Le FCP sera investi en totalité dans la part U de l'OPCVM maître Capital Prudence ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT du FCP Capital Prudence**

*Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste entre les différentes classes d'actifs au travers d'une sélection d'OPC respectant les critères d'éligibilité du Code monétaire et financier, de produits dérivés listés. La stratégie de gestion consiste à construire, à travers une gestion active de l'allocation d'actifs, un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe de gestion sur les marchés financiers.*

*Le portefeuille sera géré de manière dynamique : il sera ajusté régulièrement en vue de s'adapter aux évolutions du marché et aux convictions de l'équipe de gestion, de sorte que son exposition aux différentes classes d'actifs pourra varier sensiblement dans le temps.*

*De ce fait, il ne peut relever que de la classification diversifiée.*

*Le fonds n'a pas vocation à mettre en œuvre des stratégies spécialisées sur les devises. L'acquisition d'OPC libellés dans une autre devise que l'euro fera le plus souvent l'objet d'une couverture du risque de change. Le FCP pourra par ailleurs présenter un risque de change indirect en raison de ses investissements dans des OPC dont la devise de comptabilité est l'euro mais qui sont exposés à un risque devise sous-jacent.*

*Le processus de gestion débute par la définition de l'allocation d'actifs du portefeuille.*

*Sur la base d'une analyse macro-économique approfondie et d'une étude des différents segments de marché, l'équipe de gestion détermine des scénarios d'évolution à court et moyen terme sur chacune des classes d'actifs et définit ainsi l'allocation d'actifs du portefeuille dans les limites présentées ci-dessus.*

*Au sein de chacune des différentes classes d'actifs, la société de gestion développe une analyse permettant de mettre en place une allocation spécifique (par thème, secteur, zone géographique, qualité de notation).*

*L'allocation entre les différentes stratégies au sein du Fonds est discrétionnaire, tout en étant encadrées par des limites prudentielles internes imposées en termes d'exposition, de sensibilité aux marchés.*

*L'allocation du portefeuille est ensuite complétée par une phase de sélection des gérants et de choix de titres.*

*Dans le cadre de la sélection d'OPC, l'expertise de MYRIA AM repose notamment sur sa capacité à identifier et sélectionner selon son appréciation, les meilleurs OPC sous-jacents afin de les assembler au sein d'un portefeuille diversifié. Ce travail d'assemblage et de construction de portefeuille passe par une phase de recherche et de sélection très approfondie au sein d'un univers de plusieurs milliers d'OPC sous-jacents. L'équipe de gestion s'attachera à retenir des gérants ayant prouvé leur aptitude à générer de la performance à travers différents cycles de marchés.*

*Le choix des gérants sous-jacents s'opère selon un double processus :*

- une approche quantitative dont l'objectif est d'identifier les gérants capables de générer un alpha significatif et récurrent. Celle-ci est fondée sur une série de filtres tels que l'encours minimum, l'ancienneté du fonds, l'estimation des expositions aux différentes classes d'actifs.*
- des critères qualitatifs appréciés après avoir rencontré les différentes sociétés de gestion visant à valider l'expertise, l'originalité, la qualité et les risques des supports utilisés. Parmi les critères évalués, l'équipe de gestion contrôlera notamment le degré de transparence du fonds, la clarté et l'efficacité du processus de gestion, la cohérence entre l'objectif de gestion annoncé et l'objectif atteint, historique et compétence des équipes de gestion, stabilité de la structure de gestion, évaluation de l'environnement opérationnel et administratif de la structure de gestion.*

*L'allocation globale du portefeuille est la suivante :*

- *poche « actions » : l'exposition du FCP aux actions est limitée à 20% maximum de l'actif net du Fonds. Les investissements sont réalisés exclusivement via des parts ou actions d'OPC, des dérivés listés ou des ETF (trackers) « actions ». Les investissements dans des entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5% de l'encours net du fonds.*
- *poche « taux » : les investissements seront exclusivement réalisés via des OPC et des produits dérivés simples. Le fonds est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire. L'investissement peut représenter jusqu'à 100% de l'actif du fonds. Les obligations éligibles sont principalement les obligations qui ont une notation, à l'achat, égale ou supérieure à « BBB - » (catégorie « investment grade ») ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver. De manière accessoire (moins de 10% de l'actif du fonds), le fonds pourra détenir via la détention d'OPC, des obligations à caractère spéculatif (high yield) et des obligations convertibles.*

*Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif, le fonds pourra avoir recours uniquement aux contrats financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des devises, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. À ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques ou de s'exposer à des risques (taux, actions, change et crédit) ou à des composantes de ces risques (volatilité,...).*

*La trésorerie sera gérée via des OPC de type monétaire.*

*Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.*

*Pour les investissements sous forme d'OPC actions, le FCP privilégiera des fonds gérés par la société de gestion Roche-Brune SAS qui s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire et dénommée M.U.S.T. (Measurement Under Standardized Tools). La partie Actions du FCP bénéficie d'une gestion fondée sur cette méthodologie (« bottom-up ») de sélection d'actions (stock picking pur) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation régulière du capital. Les actions sont sélectionnées sans contrainte géographique ni sectorielle.*

*L'exposition du fonds au marché des actions pourra fluctuer à hauteur de minimum 0% de l'actif net et maximum 20% de l'actif net.*

### **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

*Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « CAPITAL PRUDENCE ». Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.*

**Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :**

## **Risques principaux**

### ➤ **Risque de taux**

*Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.*

*Exemples :*

- pour une sensibilité de -1, une hausse des taux de 1% se traduirait par une hausse de 1% du portefeuille ;*
- pour une sensibilité de 4, une hausse des taux de 1% se traduirait par une baisse de 4% du portefeuille.*

### ➤ **Risque actions**

*Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Les investissements en actions concernent les actions de grandes et moyennes capitalisations. Les investissements en actions de petites capitalisations sont limités à 5% de l'actif net du FCP.*

### ➤ **Risque de crédit**

*Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.*

### ➤ **Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme**

*L'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.*

### ➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

*Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.*

### ➤ **Risque de perte en capital**

*Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection ; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. Le porteur est averti que l'objectif de performance est donné à titre indicatif et ne peut en aucune manière constituer une obligation de résultat pour la société de gestion.*

### ➤ **Risque propre au modèle**

*L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la construction du portefeuille ainsi que la sélection et la pondération des actifs sont réalisées d'après le modèle M.U.S.T développé par ROCHE-BRUNE. Il est possible que l'utilisation de ce modèle ne permette pas de sélectionner les actifs les plus performants.*

## **Risques accessoires**

### ➤ **Risque lié aux investissements en actions de petites capitalisations**

*Il s'agit d'un risque de faible liquidité des titres émis par les « petites capitalisations » c'est à dire celui de ne pas pouvoir vendre ou acheter des actions instantanément sur le marché ou que la vente se réalise à un prix inférieur au prix souhaité. Par ailleurs, le gérant peut être parfois confronté à une information parfois insuffisante sur ce type de valeurs (peu d'analyses financières concernant les sociétés caractérisées par une faible capitalisation).*

➤ **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**

*La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt, l'évolution du prix des actions sous-jacentes, l'évolution du prix des dérivés intégrés dans le FCP. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.*

➤ **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (« High Yield »)**

*Le Fonds pourra être amené à investir dans des titres de créances spéculatifs, (ou « High Yield ») qui ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser.*

➤ **Risque de change**

*Il s'agit du risque de baisse des devises de cotation - hors euro - des instruments financiers sur lesquels est investi l'OPCVM par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un risque de change modéré, le niveau d'exposition du portefeuille du FCP en titres dont la devise de cotation ou de valorisation n'est pas l'euro pouvant atteindre 5 % de l'actif net du FCP. Le gérant s'autorise, d'une façon discrétionnaire, à initier des opérations de couverture de change pour protéger le portefeuille d'un impact change.*

**GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « Capital Prudence »**

➤ **Les actifs de l'OPCVM maître Capital Prudence.**

*Afin de réaliser son objectif de gestion le FCP est investi en :*

• Actions

*Néant en direct.*

*Indirectement via des OPC Actions ou en dérivés listés ou sous forme d'ETF-trackers- (qui sont aussi des OPC) dans la limite de 20% de l'actif.*

• Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire

*Néant en direct.*

*Indirectement via des OPC principalement investis aux titres de créances et instruments du marché monétaire. Le portefeuille pourra être exposé à des produits de taux et crédit sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures dont les titres à caractères spéculatifs ou toutes zones géographiques.*

*Les obligations éligibles sont les obligations qui ont une notation, à l'achat, égale ou supérieure à « BBB -» (catégorie « investment grade ») ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver. En outre, le fonds pourra détenir des obligations à caractère spéculatif (high yield) et des obligations convertibles dans les limites individuelles et cumulée de 10% maximum du portefeuille.*

*Le FCP ne pourra pas investir sur les marchés émergents.*

*Indirectement via des OPC principalement investis en obligations convertibles.*

*La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -1 et +4.*

• Parts et/ou actions d'OPC (jusqu'à 100% de l'actif net du FCP)

*Le fonds pourra investir dans les limites réglementaires de 100% en parts ou actions d'OPCVM et dans la limite de 30% en, FIA de droit européen répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code Monétaire et financiers :*

*- OPC « actions » : dans la limite de 20% de son actif net, le fonds pourra investir dans des OPC « actions », et privilégiera des fonds gérés par la société ROCHE-BRUNE SAS ou encore en ETF actions (trackers). Les OPC « actions » éligibles sont investis sur toutes zones*

*géographiques, tous styles de gestion, taille de capitalisation dont les petites capitalisations ou secteurs. Les investissements dans des entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5% de l'encours net du fonds. Le FCP ne pourra pas être exposé aux actions issues des marchés émergents.*

*- OPC de taux : le FCP pourra investir en OPC de taux eux-mêmes investis en « titres de créances et instruments du marché monétaire » : dans la limite de 100% de son actif net. Les titres de créances et instruments du marché monétaire éligibles sont sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures et toutes zones géographiques. L'exposition « taux » sera réalisée exclusivement via des parts ou actions d'OPC ou des produits dérivés simples. Les titres éligibles sont, lors de leur acquisition, les titres qui ont une notation minimale « BBB- » ou notation jugée équivalente par la société de gestion.  
La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -1 et +4.*

*- OPC « diversifiés » ou « absolute return » : le Fonds pourra investir dans des OPC de type « diversifié » jusqu'à 100% de son actif net. Ces OPC pourront notamment mettre en œuvre des stratégies de gestion alternative ou de performance absolue.  
Le fonds ne pourra pas investir plus de 20% de son actif net dans un même OPC.  
Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par ROCHE- BRUNE Asset Management ou des sociétés qui lui sont liées.*

#### ➤ **Les instruments dérivés**

*Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif net, le Fonds pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés (futures listés, options listées) ainsi que, uniquement pour la couverture de son risque de change, sur des marchés de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, taux, change et crédit) ou de s'exposer à des risques (actions, taux et crédit,...)*

#### Nature des marchés d'intervention

- *Marchés réglementés*
- *Marchés organisés*
- *Marché de gré à gré (couverture du risque de change exclusivement)*

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir, dans le but de d'exposition et de couverture du portefeuille

- *Risque actions*
- *Risque taux*
- *Risque de change uniquement en couverture*

#### Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- *Couverture*
- *Exposition*

#### Nature des instruments utilisés

- *Options listées et futures listés : sur actions, indices financiers, devises, taux*
- *Change à terme (couverture uniquement)*

*Stratégie d'utilisation des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de gestion*  
*Le fonds pourra avoir recours à des instruments financiers à terme afin de réduire ou augmenter son exposition aux risques et investissements sous-jacents.*

*La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.*

➤ **Les dépôts**

*Le fonds commun de placement n'effectuera pas de dépôts.*

➤ **Les emprunts d'espèces**

*L'OPCVM pourra effectuer temporairement des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10% de son actif net, les opérations de prêt d'espèces étant par ailleurs prohibées.*

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

*Le fonds commun de placement n'effectuera pas opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.*

**CHANGEMENTS INTERVENUS**

Néant.

**CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

Néant.

**POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2017.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2018, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2018 : 11, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2018 : 867 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
  - 689 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
  - 177 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
  - 694 milliers d'euros de rémunérations fixes,
  - 172 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 9 bénéficiaires.

### **POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

Le fonds étant nourricier de l'OPCVM « Capital Prudence (part U) », les actifs ont été intégralement investis aux liquidités près en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 0,50% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

Le taux de frais de gestion appliqué pour l'exercice sur la base de l'actif net TTC est de :

- 0,55% pour les parts C, RP et RE

# Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES EN PORTEFEUILLE**

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com)

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

## **CRITÈRES ESG**

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com)

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

## **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

## **RÈGLEMENT SFTR**

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

# Rapport d'activité de l'OPCVM maître

## « CAPITALE PRUDENCE »

### **LE RAPPORT DU FONDS COURT TERME DYNAMIQUE M.** **AVRIL 2018 - MARS 2019**

#### **AVRIL 2018**

*Le mois d'avril a vu les marchés d'actions occidentaux fortement rebondir après leur lourde chute des mois précédents, notamment en Europe, où le CAC 40 s'adjuge plus de 7%, et au Japon. Cette remontée spectaculairement rapide des indices est le fruit d'une conjonction de facteurs très favorables : des chiffres économiques aux USA très robustes, avec un PIB trimestriel supérieur aux attentes et une inflation salariale et des prix contenue, un discours extrêmement accommodant de la part de la BCE qui a permis d'effacer la progression de l'euro face au dollar sur 2018, et des risques géopolitiques relativement contenus, comme le prouve la rencontre historique des dirigeants des deux Corée, ou les atermoiements de l'administration Trump sur l'introduction de droits de douane. Concomitamment, le retour d'un taux à 10 ans américain au niveau de 3% a été interprété dans ce contexte comme une très bonne nouvelle par le marché et dû bien plus à une croissance américaine proche de son potentiel qu'à un dérapage de l'inflation. Seule ombre au tableau, la performance des marchés émergents en dollar, notamment en Chine et au Brésil, pénalisés par la normalisation des taux d'intérêts américains et par la hausse du billet vert.*

#### **MAI 2018**

*Comme prévu depuis le début de l'année, le résultat des élections font à nouveau la une de l'actualité avec le nouveau psychodrame européen qui fait rage en Italie. En effet, près de deux mois et demi après avoir voté, un accord de gouvernement avait été trouvé entre la Ligue et le Mouvement 5 étoiles. Mais c'était sans compter sur le Président de la République d'Italie, Sergio Mattarella, qui a décidé de ne pas accepter en tant que Ministre des Finances, l'euroscéptique Paolo Savona, comme le lui permet la constitution. Au final, la Coalition va bien gouverner l'Italie mais avec un économiste euro compatible à la tête du Ministère des Finances.*

*Outre-Atlantique, la guerre commerciale avec la Chine s'est soldée optiquement par une victoire des USA par KO, aidée il est vrai par son déficit commercial abyssal de 500 Mds \$ avec l'Empire du Milieu. Ainsi, la République populaire s'est engagée à rééquilibrer les échanges commerciaux de 200 Mds \$, comblant l'électorat républicain à quelques mois des élections de mi-mandat.*

*Enfin, les taux d'intérêts à 3% aux USA assurent le rapatriement des dollars et ainsi soutiennent massivement la devise américaine et constituent un excellent rempart contre la flambée de prix des importations.*

#### **JUIN 2018**

*Le mois de juin 2018 a été le théâtre de psychodrames comme seule la zone Euro peut en offrir. En effet, déjà lors du mois précédent, la constitution du nouveau gouvernement italien avait provoqué une montée en flèche de la prime de risque de l'État latin, prime qui se maintient à un très haut niveau. Par ailleurs, l'Europe a continué de se déchirer sur l'accueil des réfugiés, l'Italie, encore elle, menant une fronde sans précédent contre la passivité de Bruxelles. Ces dramatiques migrations ont d'ailleurs failli faire tomber la Chancelière allemande qui a été mise au pied du mur par son remuant allié et ministre de l'intérieur de la CSU. Ainsi, l'administration Trump a pu annoncer de nombreuses taxes à l'importation, sans être véritablement contrée par les 28, ni par la Chine d'ailleurs qui est extrêmement prudente sur le sujet. Enfin, les Banquiers centraux ont annoncé leur politique monétaire d'ici à la fin de l'année, ce qui a contribué à soutenir les marchés, qui font du surplace en moyenne sur le mois.*

## **JUILLET 2018**

*Le mois de juillet a été marqué par la poursuite de la "Guerre du Commerce" menée par le Président américain à l'encontre de la plupart de ses partenaires. Ainsi, les marchés financiers ont continué d'évoluer entre craintes et soulagements, même s'il est vrai que le phénomène d'accoutumance et la difficulté de suivre les revirements américains, par exemple sur les constructeurs automobiles européennes, limitent grandement la volatilité ressentie. A cet égard, la menace de M. Trump de taxer les 500 Mds \$ de biens importés de China n'a eu que peu d'impact sur les indices boursiers. En revanche, force est de constater que la devise chinoise joue parfaitement son rôle d'amortisseur puisque le Yuan a perdu plus de 8% sur les 6 derniers mois face au dollar.*

*Par ailleurs, les résultats annoncés par les sociétés européennes et américaines se sont à nouveau soldés par des variations boursières de grande ampleur. Ainsi, Facebook ou Twitter ont dévissé de plus de 20% et 30% par rapport à leur record enregistré également sur le mois, tandis que les résultats de Peugeot ont été salués par une envolée du cours du fleuron industriel de Clermont-Ferrand de plus de 20%.*

*Enfin, sur le front obligataire, les taux d'intérêts reviennent sur les niveaux de 0.5% en Allemagne, et tout proche des 3% aux USA.*

## **AOÛT 2018**

*L'indécision domine sur les marchés financiers qui restent focalisé sur les tensions commerciales entre les États-Unis et leurs principaux partenaires commerciaux. Quand bien même les actions concrètes (mise en place de barrière douanières, etc.) restent symboliques, on assiste à une divergence économique et financière entre les États-Unis et le reste du monde. Alors que le point haut de la croissance semblent avoir été touché l'année dernière dans les principales économies développées (Zone euro, Japon, Royaume-Uni), la croissance américaine a fortement accéléré au deuxième trimestre 2018 pour atteindre son plus haut niveau depuis 2014 (4.2% en rythme annualisé). Cette divergence, largement expliquée par la réforme fiscale du président Trump, s'est reflétée dans les performances des marchés actions. Ainsi, les actions américaines sont en fortes hausses sur le mois (+4,0%) tandis que les actions de la zone euro et des pays émergents sont en baisses de -3.7% et -2,0%, respectivement. Si les tensions commerciales actuelles ne remettent pas en cause la force du cycle économique mondial, avec des sous-jacents solides (marchés de l'emploi, investissements, politiques monétaires accommodantes), les inquiétudes sur les économies émergentes sont réelles. Ainsi, les pays les plus endettés en dollar (Argentine, Afrique du Sud, Inde, Brésil...) ont souffert des perspectives de resserrement monétaire aux États-Unis ont vu leurs devises fortement chuter au cours du mois. Les taux des emprunts d'États ont bénéficié de cet environnement moins favorable. Le taux 10 ans allemand est passé de 0.44% à 0.33% et son équivalent américain de 2.96% à 2.86%.*

## **SEPTEMBRE 2018**

*Le mois de septembre a une nouvelle fois connu les affres de la Guerre du Commerce avec des déclarations tonitruantes du Président américain, visant explicitement la Chine, suivies de la mise en place de droits de douane de 10% sur plus de 200 milliards d'importations. Et au final, un soulagement relatif des marchés financiers, rassurés de pouvoir commencer à quantifier l'impact de ces barrières douanières sur l'économie mondiale. Ainsi, ces différents commerciaux, qui se sont traduits par une progression limitée des principaux marchés boursiers occidentaux, ont presque fait passer au second plan les violents mouvements de taux d'intérêt qui ont eu lieu au cours du mois. Aux USA, la nouvelle montée du taux directeur de la Réserve Fédérale a mécaniquement poussé le taux à 10 ans au-delà du seuil des 3%, encouragé également par l'accès de fièvre du baril de pétrole qui prend 5% sur le mois. En Europe, également, on peut noter la forte hausse du taux allemand qui lui aussi pâtit des mêmes pressions inflationnistes, mais aussi, à un euro en proie à un accès de faiblesse depuis quelques mois. Enfin, le psychodrame sur le budget 2019 de l'Italie a engendré une volatilité très forte sur les obligations de la Péninsule qui ont vu leur prime de risque s'écarter très fortement par rapport à celles des pays cœur de la zone euro, après une accalmie début septembre.*

**OCTOBRE 2018** a été marqué par un très net recul des marchés actions internationaux, embourbés dans le piège que pourrait constituer le protectionnisme de Donald Trump pour la croissance mondiale.

*Ainsi, l'ensemble des principaux indices ont dévissé de plus de 5% en devise locale, avec un choc très important sur le Nasdaq qui perd plus de 9%. Plus près de nous, en Europe, le bras de fer entamé par le gouvernement italien avec la Commission européenne a coûté très cher, puisque l'indice MIB 30 perd plus de 10 % sur le mois, sous l'effet notamment du recul des bancaires. A l'opposé, le Brésil est porté par le triomphe électoral de Jair Bolsonaro, les actions regagnant plus de 10% en réal mais plus de 22% en euro. Néanmoins, les signaux de détente donnés par les Président américain et chinois ont permis aux places boursières de se reprendre en toute fin de mois, détente confirmée par les chiffres de croissance US au-dessus du consensus à 3.5% en rythme annuel. Enfin, Sur le front des taux d'intérêt, si le 10 ans américain est désormais solidement installé au-dessus des 3%, sous l'effet notamment de l'action de Réserve Fédérale, le 10 ans allemand reste lui sous la barre symbolique des 0.50%, signe d'une fébrilité certaine. Enfin, sur le mois écoulé, l'euro a largement plongé face au dollar, en perdant plus de 2.5%.*

### **NOVEMBRE 2018**

*Après un mois d'octobre déplorable, les marchés sont parvenus à se reprendre partout sauf sur le vieux continent. Malgré une légère réduction de l'estimation de la croissance mondiale par le Fonds Monétaire International, la fin du suspense sur le résultat des élections de mi-mandat aux États-Unis a été très bien accueillie par Wall Street. En effet, ces élections ont permis de clarifier les forces en présence et les marges de manœuvre restantes du Président Trump, qui a en outre bénéficié d'un discours extrêmement accommodant de la part de Jerome Powell. Ce dernier a en effet déclaré que les États-Unis n'était plus très loin de la neutralité en terme de taux d'intérêt, ce qui a rassuré les investisseurs sur le fait que la Banque centrale serait désormais plus conciliante. En revanche, les marchés européens ont continué de pâtir d'un Brexit interminable et d'une coalition italienne désireuse de s'extraire, au moins en surface, des règles communes aux pays de l'Union. Ainsi, ces derniers ont continué de baisser lors du mois, avec une amplification du phénomène sur les petites et moyennes capitalisations, notamment en France, où la paralysie des samedis avant Noël par les gilets jaunes aura des conséquences néfastes tant sur le plan économique que politique. Dans ce contexte, ni l'allocation ni la construction du portefeuille n'a véritablement varié.*

**DECEMBRE 2018** a été le théâtre d'une capitulation de l'ensemble des marchés d'actifs risqués, à commencer, une fois n'est pas coutume, par les marchés américains, qui ont perdu plus de 9% en dollar. De plus, le marché du crédit à haut rendement, qui avait tenu jusqu'à la fin du mois d'octobre, a amplifié sa baisse pour afficher des primes de risques aussi élevées que celles qui prévalaient au début de l'année 2016. Cette nervosité est toujours le fruit de l'incapacité sino-américaine à s'entendre sur de nouvelles règles commerciales, mais aussi à l'impossibilité pour la Première Ministre britannique, Mme May, de soumettre au vote des parlementaires le projet d'accord sur le Brexit. En conséquence, les risques sur la croissance mondiale ont été continuellement revus à la hausse au cours du mois, et ce ne sont pas les déclarations de Jérôme Powell qui ont pu alléger l'ambiance extrêmement lourde. En effet, la crainte des investisseurs d'une erreur de politique monétaire de la part de la Réserve Fédérale américaine, soupçonnée à tort de vouloir accélérer le rythme de la normalisation de son taux directeur, a achevé de précipiter les marchés dans un marasme peu courant pour une fin d'année.

### **JANVIER 2019**

*Compte tenu des performances extrêmement décevantes de l'ensemble des marchés financiers en 2018, où on a constaté que plus de 90% des classes d'actifs avaient eu une performance négative en dollar, nous avons assisté à un rebond spectaculaire au mois de janvier 2019. Et il est désormais très difficile de trouver une classe d'actifs affichant une performance négative sur le mois. Sans surprise, ce sont celles qui ont été le plus pénalisés à la fin de 2018 qui connaissent la plus grande progression sur le mois de janvier, à l'instar des petites et moyennes valeurs américaines et européennes notamment. Du point de vue géographique, ce sont les marchés émergents, chinois et brésiliens notamment, et les marchés américains, qui progressent le plus.*

*Ce retour en grâce des marchés les plus risqués est dû à des raisons purement macroéconomiques : en effet, là où ils anticipaient une récession mondiale du fait de la guerre du commerce sino-américaine, et d'une crainte d'une erreur de politique monétaire de la part de la FED, on assiste à un dégonflement*

*des tensions commerciales et à un discours des banquiers centraux particulièrement accommodant. Ainsi, la FED a signifié qu'elle allait observer une pause durable dans la normalisation de sa politique monétaire et que le prochain mouvement pourrait être à la hausse comme à la baisse. De son côté, La BCE a pratiquement avoué qu'elle serait dans l'impossibilité de commencer à normaliser ses taux directeurs en 2019 comme elle l'espérait encore en septembre 2018. Il n'en fallait pas plus pour redonner des couleurs aux marchés financiers qui ont considéré que l'environnement était propice à la prise de risque.*

### **FEVRIER 2019**

*Les marchés financiers, au mois de février 2019, continuent sur leur lancée de début d'année et affichent désormais pour la moitié d'entre eux des performances à deux chiffres. Ainsi, les mauvaises performances de 2018 sont un mauvais souvenir pour les indices américains, qui sont à quelques encablures de leur niveau record tandis qu'en Europe, l'année dernière est tout juste en passe d'être effacée. Il en va de même pour les marchés obligataires qui sont tous très bien orientés, notamment le crédit au sens large. Seule petite déception relative en février, les marchés émergents ne progressent que faiblement, toujours sous pression du fait de la guerre du commerce sino-américaine et de la politique de la Réserve fédérale américaine. Ainsi, la pause dans la normalisation des taux décidée par l'institution américaine pousse les devises étrangères à la hausse, ce qui rend les pays émergents moins compétitifs qu'auparavant. Enfin, alors que l'échéance approche, les attermoissements de la classe politique britannique laissent les opérateurs de marbre, et le Brexit pourrait bien ne pas avoir lieu cette année, la Première ministre laissant le dernier mot au parlement.*

### **MARS 2019**

*Le Brexit et la guerre commerciale sino-américaine auront une nouvelle fois phagocyté l'actualité. Tout d'abord, le Brexit n'en finit plus de polluer la vie politique britannique et européenne, et force est de constater que la Chambre des Communes n'aura pas pu valider l'accord de sortie dans les délais impartis. Ainsi, au 31 mars, l'ensemble des options reste sur la table, et l'Union européenne a donné jusqu'au 12 avril à Theresa May pour expliciter sa position à cette date sous peine de sortie sans accord. Le feuilleton devrait donc continuer au moins en avril et très probablement dans les mois qui viennent. En revanche, sur le front de la guerre commerciale, la tension semble s'apaiser, comme le prouve le fil twitter du Président Trump. Néanmoins, le ralentissement économique mondial, dû notamment aux deux événements précédemment évoqués, a été reconnu de part et d'autre de l'Atlantique par les banquiers centraux. La Réserve fédérale américaine a annoncé qu'elle ne remonterait pas son taux directeur en 2019, suivie dans ce sens par la Banque centrale européenne. Ainsi, l'apaisement géopolitique couplé à des politiques accommodantes auront permis aux marchés financiers mondiaux de terminer le trimestre sur une progression historique. Dans ce contexte, nous avons diminué le risque de la stratégie de captage d'alpha et conservé une exposition faible aux actions.*

### **Performances :**

Sur l'exercice arrêté au 29 mars 2019, le fonds a réalisé une performance de -2,02% sur les parts C, RP et RE sur 12 mois, contre -0.37% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

# Rapport certifié du commissaire aux comptes

# **UFF COURT TERME DYNAMIQUE**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
MYRIA AM

32, avenue d'Iena  
75116 PARIS

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 mars 2019

## UFF COURT TERME DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
MYRIA AM

32, avenue d'Iena  
75116 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 mars 2019

---

Aux porteurs de parts du FCP UFF COURT TERME DYNAMIQUE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF COURT TERME DYNAMIQUE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 mars 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes

comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

**BILAN ACTIF AU 29/03/2019 EN EUR**

	29/03/2019	29/03/2018
<b>Instruments financiers</b>	<b>4 367 314,35</b>	<b>5 763 107,30</b>
<b>OPC Maître</b>	<b>4 367 314,35</b>	<b>5 763 107,30</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>10 166,86</b>
Liquidités	0,00	10 166,86
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 367 314,35</b>	<b>5 773 274,16</b>

## BILAN PASSIF AU 29/03/2019 EN EUR

	29/03/2019	29/03/2018
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	4 411 775,82	5 697 435,45
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-44 369,09	87 477,17
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-24 162,49	-14 599,25
<b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>4 343 244,24</b>	<b>5 770 313,37</b>
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	1 911,15	2 960,79
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 911,15	2 960,79
<b>Comptes financiers</b>	22 158,96	0,00
Concours bancaires courants	22 158,96	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	<b>4 367 314,35</b>	<b>5 773 274,16</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/03/2019 EN EUR

	29/03/2019	29/03/2018
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/03/2019 EN EUR

	29/03/2019	29/03/2018
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporales de titres	0,00	0,00
Produits sur Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>Total (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporales de titres	0,00	0,00
Charges sur Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	137,34	1 348,70
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>Total (2)</b>	<b>137,34</b>	<b>1 348,70</b>
<b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>	<b>-137,34</b>	<b>-1 348,70</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	28 375,10	13 919,49
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-28 512,44</b>	<b>-15 268,19</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	4 349,95	668,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-24 162,49</b>	<b>-14 599,25</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Instrument financiers à terme :**

#### **Instrument financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instrument financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,55 % TTC.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>Parts « C »</b>	<b>Parts « RP »</b>	<b>Parts « RE »</b>
Affectation du résultat net	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/03/2019 EN EUR

	29/03/2019	29/03/2018
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>5 770 313,37</b>	<b>4 586 794,42</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	430 203,54	4 222 446,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 744 010,23	-2 904 008,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	122 531,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-49 412,70	-17 868,72
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-312,00	-180,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-35 025,30	-224 133,47
Différence d'estimation exercice N	-139 988,18	-104 962,88
Différence d'estimation exercice N-1	104 962,88	-119 170,59
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-28 512,44	-15 268,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	-0,40
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>4 343 244,24</b>	<b>5 770 313,37</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Actif</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	29/03/2019
<b>Créances</b>	
<b>Total des créances</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	
Frais de gestion	1 911,15
<b>Total des dettes</b>	<b>1 911,15</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,0000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-130,3660	-14 234,55
Solde net des souscriptions/rachats	-130,3660	-14 234,55
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	166,4863	295 038,92
Parts rachetées durant l'exercice	-958,6388	-1 673 972,11
Solde net des souscriptions/rachats	-792,1525	-1 378 933,19
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 236,0733	135 164,62
Parts rachetées durant l'exercice	-508,4210	-55 803,57
Solde net des souscriptions/rachats	727,6523	79 361,05

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP</b>	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>0,00</b>
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE C</b>	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>0,00</b>
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE</b>	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>0,00</b>

### 3.7.FRAIS DE GESTION

	29/03/2019
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 784,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables	0,00
Retrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.7.FRAIS DE GESTION

	29/03/2019
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 306,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 284,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/03/2019
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	29/03/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	29/03/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/03/2019	29/03/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-24 162,49	-14 599,25
<b>Total</b>	<b>-24 162,49</b>	<b>-14 599,25</b>

  

	29/03/2019	29/03/2018
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-16 314,43	-13 096,99
<b>Total</b>	<b>-16 314,43</b>	<b>-13 096,99</b>

  

	29/03/2019	29/03/2018
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 257,98	-268,38
<b>Total</b>	<b>-1 257,98</b>	<b>-268,38</b>

  

	29/03/2019	29/03/2018
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-6 590,08	-1 233,88
<b>Total</b>	<b>-6 590,08</b>	<b>-1 233,88</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente  
aux plus et moins-values nettes**

	29/03/2019	29/03/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-44 369,09	87 477,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-44 369,09</b>	<b>87 477,17</b>

	29/03/2019	29/03/2018
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 310,01	3 442,15
<b>Total</b>	<b>-2 310,01</b>	<b>3 442,15</b>

	29/03/2019	29/03/2018
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-29 957,85	68 209,52
<b>Total</b>	<b>-29 957,85</b>	<b>68 209,52</b>

	29/03/2019	29/03/2018
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-12 101,23	15 825,50
<b>Total</b>	<b>-12 101,23</b>	<b>15 825,50</b>

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS  
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS  
EXERCICES**

	30/09/2015	30/09/2016	29/09/2017	29/03/2018	29/03/2019
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>7 127 528,19</b>	<b>5 104 513,87</b>	<b>4 586 794,42</b>	<b>5 770 313,37</b>	<b>4 343 244,24</b>
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE C</b>					
Actif net en EUR	4 397 340,50	3 178 278,85	3 013 531,91	4 397 243,56	2 932 543,67
Nombre de titres	2 405,3873	1 754,4233	1 663,5665	2 480,3373	1 688,1848
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 828,12	1 811,58	1 811,48	1 772,84	1 737,09
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	23,48	14,41	7,40	27,50	-17,74
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-10,24	-10,02	-9,93	-5,28	-9,66
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP</b>					
Actif net en EUR	0,00	0,00	0,00	245 296,78	226 123,39
Nombre de titres	0,0000	0,0000	0,0000	2 202,2582	2 071,8922
Valeur liquidative unitaire en EUR	0,00	0,00	0,00	111,38	109,13
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	1,56	-1,11
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,12	-0,60
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE X</b>					
Actif net en EUR	2 730 187,69	1 926 235,02	1 573 262,51	0,00	0,00
Nombre de titres	1 738,3368	1 237,6509	1 010,9090	0,0000	0,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 570,57	1 556,36	1 556,28	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	20,17	12,38	6,36	0,00	0,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-8,80	-8,61	-8,53	0,00	0,00
<b>UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE</b>					
Actif net en EUR	0,00	0,00	0,00	1 127 773,03	1 184 577,18
Nombre de titres	0,0000	0,0000	0,0000	10 109,0113	10 836,6636
Valeur liquidative unitaire en EUR	0,00	0,00	0,00	111,56	109,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	1,56	-1,11
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,12	-0,60

### 3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
CAPITAL PRUDENCE U	EUR	4 515	4 367 314,35	100,55
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 367 314,35</b>	<b>100,55</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>4 367 314,35</b>	<b>100,55</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>4 367 314,35</b>	<b>100,55</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 911,15</b>	<b>-0,04</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-22 158,96</b>	<b>-0,51</b>
<b>Actif net</b>			<b>4 343 244,24</b>	<b>100,00</b>

UFF COURT TERME DYNAMIQUE C	EUR	1 688,1848	1 737,09
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP	EUR	2 071,8922	109,13
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE	EUR	10 836,6636	109,31

